



AVIS D'EXAMEN

Enquête sociale européenne (ESS) – 10^e édition

Service producteur : Centre de données sociopolitiques (CDSP) de l'Institut de sciences politiques de Paris

Opportunité : avis favorable émis le 28 avril 2016 par la Commission « Démographie et Questions Sociales »

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 20 janvier 2021 (Commission Ménages)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	Année 2021
Publication JO	Non

Descriptif de l'opération

L'enquête sociale européenne (European Social Survey – ESS), 10^e édition, est une opération qui vient en appui de la recherche en sciences sociales, dont la construction et la consolidation sont évolutives au fil des éditions. Sa gouvernance est largement assurée par des structures européennes de recherche, notamment le European Research Infrastructure Consortium (ERIC) dans le cadre du programme du « Forum européen sur les infrastructures de recherche » (European Strategy Forum on Research Infrastructures – ESFRI).

Cette enquête est réalisée tous les deux ans dans plus de 20 pays en Europe. La France participe à ce programme de recherche depuis sa première édition en 2002 et le CDSP a en charge sa réalisation depuis la sixième édition (2012).

La dixième édition de l'ESS comporte un aspect inédit. Les répondants qui accepteront de compléter le questionnaire principal seront sollicités pour intégrer un panel en ligne. Ce panel, nommé CRONOS 2 verra le jour à partir de l'automne 2021.

Le questionnaire de l'enquête est divisé en deux parties : une partie principale qui est reproduite à l'identique à chaque édition et une partie rotative renouvelée lors de chaque édition. Pour la 10^e édition, les modules rotatifs retenus par le Conseil scientifique de l'ESS abordent le thème des âges de la vie d'une part (module D du questionnaire déjà utilisé en 3^e édition) ainsi que celui de la justice sociale et de l'équité, d'autre part (module G, nouveau).

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Remarques générales

- Le Comité du label rappelle que l'examen de cette enquête s'inscrit dans le cadre de la délivrance d'un avis simple permettant l'obtention d'un échantillon aléatoire d'individus sélectionnés par l'Insee, conformément aux principes établis par le Comité de direction de l'Insee (note du 4 juillet 2016).
- L'avis du Comité ne couvre pas l'opération CRONOS-2 qui vise à mettre en place un panel européen transnational. Dans le cadre de l'examen de la prochaine enquête ESS, le Comité du label demande cependant à être informé des résultats associés à l'un des objectifs du panel, à savoir tester la passation en ligne d'une enquête jusque-là uniquement administrée en face-à-face. Le consentement à participer à CRONOS-2 étant recueilli dans l'enquête ESS, l'échantillonnage dans les bases Insee n'aura donc pas à être évoqué dans le cadre des interrogations du panel.
- Le Comité note que, au moment de l'examen du dossier, le prestataire n'a pas encore été sélectionné et qu'il a été en conséquence difficile de juger de la pertinence de l'organisation du protocole pour certains points. Le Comité invite le service à lui envoyer les précisions sur les points qui sont mentionnés de manière générique dans le cahier des clauses techniques particulières et qui sont repris ci-après.
- Le Comité note avec satisfaction la qualité de la concertation mise en place par le service. Il invite le service à s'appuyer sur cette dynamique pour étudier les possibilités d'évolution des thématiques explorées concernant, par exemple, le consentement à l'impôt, le rapport à la société, les conditions de travail ou la révision du référentiel de valeurs.
- Le Comité invite également le service à s'ancrer de manière plus systématique sur les standards des enquêtes européennes, particulièrement mais non exclusivement, pour des thématiques telles que l'aisance financière (enquête SILC).
- Le Comité regrette que le champ géographique de l'enquête ne couvre pas l'ensemble de la France métropolitaine (Corse exclue).

Méthodologie et protocole de collecte

- Le Comité du label attire l'attention du service sur les difficultés à assurer une collecte en face à face pour une enquête dont l'échantillon, de taille modeste, est réparti sur un grand nombre d'unités primaires.
- Le Comité note qu'une innovation importante de la 10^e édition de l'ESS est le passage d'un échantillonnage de logements à un échantillonnage d'individus. Ce changement impose au service une vigilance accrue et un suivi resserré de la gestion des déménagements afin de limiter les biais de sélection.
- Comme pour les éditions précédentes, le Comité recommande au service, d'une part, de bien spécifier les conditions de déclenchement des échantillons de réserve, en fonction de seuils prédéfinis de taux de réponse et à une date précise et, d'autre part, de veiller ensuite à ce que les conditions de mobilisation complète de la réserve soient correctement mises en œuvre.
- Le Comité encourage le service à promouvoir auprès des instances européennes de coordination l'utilisation de marges sur le statut matrimonial et/ou la présence d'enfants à charge par exemple ainsi que la mise en place d'une correction de la non-réponse en deux étapes. Il considère qu'une approche qui autoriserait des spécificités nationales dans les

procédures de redressement et de correction de la non-réponse serait préférable à l'adoption d'une méthodologie standardisée.

Questionnaire

- Le Comité du label appelle le service à être particulièrement vigilant aux questions sur « le ressenti d'appartenance ».

Diffusion

- Le Comité du label note que les modalités de mise à disposition des résultats de l'enquête auprès de chercheurs sont très satisfaisantes. Il demande au service d'ajouter aux métadonnées mises à disposition une note synthétique présentant les principaux risques cognitifs identifiés et liés à la formulation de questions, notamment celles s'appuyant sur des notions dont la compréhension par les enquêtés peut être hétérogène selon les pays.
- Le Comité demande au service d'étudier les possibilités d'intégrer dans les fichiers de diffusion l'information sur le revenu disponible par unité de consommation qui est disponible dans la base de sondage.

Lettres avis

- Le Comité du label invite le service à s'inspirer des modèles de lettres avis proposées sur son site afin de répondre aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Il prend acte que le service proposera un modèle de lettre avis spécifique aux cas où les informations patronymiques de l'individu échantillonné ne sont pas présentes dans la base de sondage.

Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été transmises au service.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis favorable pour l'octroi au service d'un échantillon aléatoire de logements tiré par l'Insee, mais sans attribution de label.

S'agissant d'un avis d'examen, l'enquête n'aura pas de visa ministériel ni ne sera inscrite au Journal Officiel et ne pourra donc pas se prévaloir de la qualité d'enquête de la statistique publique au sens de la loi de 1951.

Cet avis est valide pour l'année 2021.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH